



NIVEAU :
INITIATION



2 JOURS | 14H



PUBLIC

Architectes | Maîtres d'œuvre
| Maîtres d'ouvrage |
Urbanistes | Bureaux
d'études techniques |
Promoteurs immobiliers |
Gestionnaires de patrimoine |
Entreprises du BTP



MÉTIERS

Architecte, urbaniste, ingénieur
en bâtiment ou chargé d'études
techniques, conducteur de
travaux et chef de chantier,
gestionnaire d'ERP,...

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés

Prix :
Contactez-nous



OBJECTIFS

Modalités d'accès : après un premier entretien téléphonique permettant de déterminer les attentes et le niveau d'entrée. Démarrage de la formation au minimum 7 jours après accord des parties et selon les délais imposés par votre organisme de financement.

Comprendre les enjeux et la réglementation en matière d'accessibilité des bâtiments, connaître les normes et obligations légales pour la mise en conformité des établissements, appliquer les principes de conception universelle pour garantir un cadre inclusif, évaluer et améliorer l'accessibilité des bâtiments existants et des projets neufs.

PRÉREQUIS

Connaissances générales en construction
ou réglementation du bâtiment.

PÉDAGOGIE

Le formateur confirmé
alterne entre méthode
démonstrative,
interrogative et active (via
des travaux pratiques
et/ou des mises en
situation).

Validation régulière des
acquis avec des études de
cas, des quiz.

REMIS AU STAGIAIRE

Support de cours PDF
(remis via clé USB)
Ressources en ligne
Fichiers d'exercices

MOYENS MATÉRIELS

Logiciel visio-conférence -
Tableau blanc virtuel -
Ecran partagé - Google
Drive
Ordinateur Fourni

Formation Présentiel

1er jour : Réglementation et principes fondamentaux de l'accessibilité (7h)

INTRODUCTION À L'ACCESSIBILITÉ DANS LE BÂTIMENT

- Définition de l'accessibilité et cadre légal.
- Les différents types de handicaps et leurs impacts sur l'environnement bâti.
- Enjeux sociétaux et obligations des acteurs du bâtiment.

RÉGLEMENTATION ET NORMES EN VIGUEUR

- Lois et obligations pour les ERP et logements.
- Normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et exigences techniques.
- Accessibilité dans les ERP, logements collectifs et bâtiments publics.

LES PRINCIPES DE LA CONCEPTION UNIVERSELLE

- Accessibilité des circulations intérieures et extérieures.
- Adaptation des escaliers, rampes, ascenseurs et sanitaires.
- Signalétique adaptée et dispositifs de guidage pour déficients visuels et auditifs.

ATELIER PRATIQUE

- Étude de cas d'un bâtiment à mettre en conformité.

2ème jour : Mise en application et diagnostic d'accessibilité (7h)

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE L'ACCESSIBILITÉ D'UN BÂTIMENT

- Outils de diagnostic et identification des points de non-conformité.
- Travaux d'adaptation et coûts associés.
- Plan d'actions et priorisation des interventions.

SOLUTIONS TECHNIQUES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

- Matériaux et équipements spécifiques (portes, signalétique, revêtements de sol).
- Technologies d'assistance et innovations en matière d'accessibilité.

ATELIER PRATIQUE : RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ

- Analyse d'un plan ou d'un bâtiment existant.
- Proposition de solutions adaptées et hiérarchisation des actions.

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES ACQUIS

- Quiz final et échange sur les bonnes pratiques.
- Retours d'expérience et discussion sur les projets des participants.

CONTENU

FINANCEMENT

OPCO

Formations accessibles aux PSH.

Contactez le référent handicap de BELFORMATION

Monsieur Sebbah : Jeremy.sebbah@belformation.fr | 06.75.78.12.59

VALIDATION

- Attestation de formation

CONTACT

BELFORMATION

Lieu de formation : Inter / Intra-entreprise | Tel : 01 77 37 80 24

APE 8559A | SIRET 811 531 888 00022 | Fax : 09 72 25 10 08

Jeremy Sebbah Responsable Administratif | Raphael Assouline Responsable Pédagogique

<https://www.belformation.fr/> | contact@belformation.fr



BELFORMATION

05/10/24